

À l'attention de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Espace France Services 32, rue des Maçons – B.P. 134 33 394 BLAYE

Objet: Avis sur le projet de modification n°1 du SCoT de la Haute Gironde-Blaye-Estuaire

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen du projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, nous avons pris connaissance de la notice explicative valant rapport de présentation.

Après analyse des éléments fournis, il apparait que le projet de modification n°1 ne présente pas d'incompatibilité avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Gironde et milieux associés ; la modification ayant pour objet d'intégrer le secteur de la Borderie au bourg de Braud-et-Saint-Louis qualifié de « village » par le SCoT au titre de la loi Littoral.

En effet, les conclusions du rapport indiquent que :

- La modification n°1 du SCoT est compatible avec la loi Littoral,
- Elle n'engendre pas de consommation supplémentaire d'espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Les continuités écologiques situées entre le Pôle Jeunesse / ALSH et la zone d'activité de la Borderie sont identifiées dans les documents d'urbanisme actuels et futurs,
- Les sites Natura 2000 situés à proximité n'ont pas d'emprise affectée par la modification,
- La modification permet une densification limitée et encadrée du foncier à vocation économique au sein du périmètre actuel de la zone d'activités de la Borderie, sans extension de l'urbanisation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Luc TROUVAT

Directeur du SMIDDEST EPTB de l'estuaire de la Gironde